



communiqué

No: 99
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 2 OCTOBRE 1981

MISE AU POINT DU CANADA SUR LES PLUIES ACIDES

Le ministère des Affaires extérieures a pris aujourd'hui l'initiative de rétablir les faits sur la question des pluies acides à la suite de certaines observations faites jeudi à New York par le secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, Lawrence Eagleburger.

Ce qui est important, c'est le succès que chaque pays dans le contrôle de ses propres sources de pollution. Depuis les 10 dernières années, les émissions au Canada ont diminué de 25 pour cent, alors que celles provenant des Etats-Unis sont restées au même niveau.

L'importance du secteur de la production d'énergie thermique comme source de pollution aux Etats-Unis a mené à l'élaboration de contrôles stricts, surtout pour les nouveaux pollueurs. Le Canada n'a pas été obligé d'emboîter le pas, parce que l'énergie thermique joue chez nous un rôle bien moindre. Il est toutefois inexact de supposer que le Canada n'exige pas de contrôles stricts sur les nouvelles sources de production d'énergie thermique.

En avril 1981 ont été publiées de nouvelles directives sur l'énergie thermique qui correspondent généralement aux exigences américaines pour ces nouvelles sources. La nouvelle centrale de Hat Creek en Colombie-Britannique est même tenue d'installer des épurateurs.

Il n'est pas davantage vrai que ni l'un ni l'autre pays n'exige l'installation d'épurateurs dans les usines plus anciennes. En février 1980, le gouvernement de l'Ontario a resserré son contrôle sur les installations de l'Ontario Hydro, exigeant l'aménagement d'épurateurs dans l'une de ses grandes stations.